



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 4 octobre 2021

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI,
Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 21-B33 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS D'EMPLOIS DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP) ET DE PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PAT)**

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

CRÉATIONS D'EMPLOIS DE SPP ET PAT

1 / Dans la perspective des avancements 2021/2022 des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste de commandant,
- 1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjudant,
- 1 poste de caporal-chef,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste de rédacteur.

-

2 / Dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement et du parcours professionnel des agents, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens,
- 1 poste du cadre d'emplois des infirmiers de sapeur-pompier professionnel,
- 3 postes de capitaine,
- 1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjudant,
- 1 poste du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux,
- 2 postes du cadre d'emplois des techniciens,
- 2 postes du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 2 postes du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- 4 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 7 postes du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Afin de conserver des effectifs constants, les suppressions d'emplois destinées à compenser les créations correspondantes, telles que détaillées ci-dessus, seront proposées lors de la prochaine réunion du comité technique.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021 (chapitre 012, article 64) et suivants.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création de l'ensemble des postes tels que détaillés ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY